

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 février 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 26

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER, Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absente : Mme Laëtitia BOBEL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire donne réponse aux questions posées par M. Julien MONTAGNÉ lors du conseil municipal du 7 janvier 2025 :

* Indemnités de fonction des élus : la Préfecture a confirmé que la délibération instituant les indemnités de fonction est conforme à la réglementation.

* Eclairage LED au stade : un point a été fait avec TE 63, nous avons environ 850 points lumineux sur la commune, dont seulement 8% en led, ce qui est peu, avec des lampes à rénover en priorité (lampes au mercure etc) pour un coût d'environ 35 000 €.

Il faut travailler sur ce dossier mais le passage du stade de foot en led ne sera pas forcément la priorité, il faut procéder par tranches.

* Installation d'un défibrillateur au stade : le devis est signé, il devrait être installé pour la fin du mois, en face du terrain stabilisé.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2025

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, qui a été joint à la convocation.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (abstention de Mme Danielle RANCY, absente le 7 janvier 2025).

2 Election des membres de la Commission d'appel d'offres

La CAO est composée du Maire ou de son représentant, Président et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombres égal à celui des membres titulaires.

Les listes candidates ont été adressées au Maire avant le 31 janvier 2025 :

Liste Yves FERRIER :

Titulaires : Yves FERRIER, Danielle RANCY, Jean-Marc LAVIGNE

Suppléants : Jean-Pierre RODIER, Martine VAQUIER, Laëtitia BOBEL

Liste Stéphane FALGOUX :

Titulaires : Stéphane FALGOUX, Michèle TARDIEU, Jean DELAUGERRE

Suite aux opérations de vote, le résultat du scrutin est :

Liste Yves FERRIER : 19 voix

Liste Stéphane FALGOUX : 3 voix

Bulletins blancs : 4

Sont déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires : Yves FERRIER, Danielle RANCY, Stéphane FALGOUX

Membres suppléants : Jean-Pierre RODIER, Martine VAQUIER, Laëtitia BOBEL

3 Proposition d'une liste de 32 membres pour la composition de la Commission communale des impôts directs

M. Vincent MAZIN : l'art. 1650 du Code Général des Impôts stipule : dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée par :

- le Maire ou l'adjoint délégué, Président de la commission
- et 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants (8 titulaires et 8 suppléants).

Dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal de la commune.

Le renouvellement de la CCID est effectué par l'administration fiscale sur proposition du conseil municipal d'une liste de 16 contribuables titulaires et 16 contribuables suppléants jointe au PV.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la liste de 32 membres pour la composition de la commission communale des impôts directs, à transmettre à l'administration fiscale.

4 Admission en non-valeur – fixation d'un seuil

M. Yves FERRIER : Par délibération n° 2025-02 du 7 janvier 2025, le conseil municipal a accepté de déléguer des compétences au Maire dont :

23/ D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret : 100€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le seuil à 100 € par titre pour les admissions en non-valeur.

5 Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

M. Yves FERRIER : conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme suit :

Chapitres	Inscriptions BP 2024	Imputation	Mur sur Allier Autorisation d'ouverture des crédits (25% maximum)
Hors opération			
21	45 500	2188 - Autres immobilisations (défibrillateur)	2 300
		2188 - Autres immobilisations (debroussailleuses)	1 400
TOTAL			3 700

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessus avant le vote du budget 2025.

6 Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne – désignation de 2 suppléants

M. Jean-Pierre RODIER : par délibération du 10 octobre 2024, le syndicat a approuvé la modification des statuts comprenant la désignation de 2 suppléants pour compléter les 2 titulaires (MM. René LEMERLE et Jean-Pierre RODIER).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne MM. Guillaume FLANDIN et Laurent SAUNON comme suppléants pour représenter la commune au sein du SMEA de la Basse Limagne.

7 EPF AUVERGNE – convention de gardiennage pour la grange « Bonfils »

Mme Danielle RANCY : par délibération n° 2022-48 du 23/09/2022, le conseil municipal a confié à l'EPF Auvergne le portage foncier pour l'acquisition par préemption d'une grange appartenant à M. Gérard BONFILS, située impasse du Muscat, parcelle AI 40, Mezel, dans le but de procéder éventuellement à sa démolition et à l'aménagement d'un parking végétalisé de petite taille, en fonction du coût de l'opération et de l'avis des ABF.

Afin de pouvoir réaliser les études inhérentes à ce projet et mettre éventuellement en location des emplacements (garages), le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer une convention de gardiennage avec l'EPF Auvergne.

8 Questions diverses

M. Julien MONTAGNÉ – Groupe d'opposition Ensemble pour Mur sur Allier :

- * Je remercie M. le Maire et le conseil municipal pour l'installation du défibrillateur au stade.
- * J'ai interrogé le Maire sur la modification du PLUH intercommunal, dont je n'étais pas informé. J'ai obtenu les informations demandées mais je trouve désagréable de l'apprendre par quelqu'un d'autre.

Vincent MAZIN : la modification a eu lieu fin 2024, à une période où il n'y a pas eu de conseil municipal, mais évidemment, cela fait partie des dossiers à partager en conseil municipal.

- * Julien MONTAGNÉ : la liste des commissions ne cesse d'évoluer, est-il possible d'avoir un brin d'explication dans le mail ?

Vincent MAZIN : oui, ce sera fait, on a mis une date butoir mais on a accordé une certaine souplesse, tout en limitant le nombre de participants à 8 par commission pour que le travail en commission reste efficace, sans laisser quelqu'un de côté.

- * Stéphane FALGOUX : j'ai été interpellé par le Président de l'association des Pieds Tanqués, un concours de pétanque a lieu le week-end du 9 mars et cela tombe le même jour que la Bourse aux jouets, ils sont ennuyés.

Vincent MAZIN : on fermera l'accès au terrain pour les voitures, on délimitera l'espace, on doit pouvoir accueillir tout le monde.

- * Stéphane FALGOUX : certains jours de verglas, le salage des rues n'était pas satisfaisant à Dallet. La campagne de distribution de sel du 1^{er} février était un peu tardive.

Vincent MAZIN : c'était compliqué de l'organiser plus vite, pour la saison prochaine, la distribution de sel aura lieu dès le début des astreintes hivernales, mi-novembre.

Pour le salage, il débute assez tôt, il y a une grande superficie à traiter, plusieurs fois, le gel s'est formé au début du jour, ce qui veut dire qu'il y a eu salage, fonte de la glace, puis gel à nouveau au lever du jour, en particulier sur les pentes. Il faut réfléchir à améliorer le traitement des voiries en période hivernale.

- * Vincent MAZIN : pour information, le recours déposé auprès du tribunal administratif par MM. Stéphane FALGOUX et Jean DELAUGERRE pour demander l'annulation des élections municipales des 8 et 15 décembre 2024 a été rejeté.

TABLE DES MATIERES :

2025-08 : Election des membres de la commission d'appel d'offres
2025-09 : Proposition d'une liste de 32 membres pour la composition de la CCID
2025-10 : Admission en non-valeur – fixation d'un seuil
2025-11 : Autorisation pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
2025-12 : SMEA de Basse Limagne – désignation de 2 suppléants
2025-13 : EPF Auvergne – autorisation de signer la convention de gardiennage parcelle AI 40

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire,
Danielle RANCY